



Refus de prise en charge "panne fortuite"

Par **thibault**, le **14/01/2009** à **21:49**

Bonjour,

Je suis tombé en panne sur l'autoroute le 11 décembre dernier. Ma voiture a été immédiatement remorquée puis transporté dans un garage OPEL.

Je suis assuré pour mon véhicule avec une clause "panne fortuite".

Vendredi dernier, j'ai eu l'expert automobile qui m'a annoncé que la panne venait d'une pièce défectueuse dans la boîte de vitesse.

Aujourd'hui mon assureur m'annonce qu'il ne prene pas cette panne dans le cadre d'une panne fortuite.

J'ai plusieurs questions :

- Puis-je demander une copie du rapport de l'expert automobile auprès de mon assurance et sont-ils dans l'obligation de me le fournir?
- Puis-je contester ce rapport en faisant intervenir mon propre expert?

D'avance merci de vos conseils avisés